

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
DU GRAND ANGOULEME**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 11 JUILLET 2013**

Délibération
n°2013.07.140

**Electromobilité :
orientations en
matière de
développement de
l'autopartage et des
points de charge pour
véhicules électriques**

LE ONZE JUILLET DEUX MILLE TREIZE à 17h30, les membres du conseil communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération du Grand Angoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **05 juillet 2013**

Secrétaire de séance : Catherine DEBOEVERE

Membres présents :

Philippe LAVAUD, Denis DOLIMONT, Jean-Claude BEAUCHAUD, François NEBOUT, Michel BRONCY, Fabienne GODICHAUD, Didier LOUIS, Jean-Claude BESSE, Michel GERMANEAU, Nicolas BALEYNAUD, Jacky BONNET, Patrick BOUTON, Yves BRION, Stéphane CHAPEAU, Françoise COUTANT, Catherine DEBOEVERE, Gérard DESAPHY, Gérard DEZIER, Jacques DUBREUIL, François ELIE, Guy ETIENNE, Annette FEUILLADE-MASSON, Maurice FOUGERE, Jean-Pierre GRAND, Janine GUINANDIE, Maurice HARDY, Robert JABOUILLE, Joël LACHAUD, André LAMY, Dominique LASNIER, Francis LAURENT, Bertrand MAGNANON, Véronique MAUSSET, Cyrille NICOLAS, Jacques NOBLE, Jean PATIE, Marie-Annick PAULAIS-LAFONT, Catherine PEREZ, Jacques PERSYN, Laurent PESLERBE, Alain PIAUD, Rachid RAHMANI, Philippe RICHARD, Martine RIVOISY, Frédéric SARDIN, Zahra SEMANE, Dominique THUILLIER, Patrick VAUD

Ont donné pouvoir :

Brigitte BAPTISTE à Jacques DUBREUIL, Bernard CONTAMINE à Cyrille NICOLAS, Marie-Noëlle DEBILY à François NEBOUT, Catherine DESCHAMPS à Michel BRONCY, Madeleine LABIÉ à Françoise COUTANT, Françoise LAMANT à Gérard DESAPHY, Djillali MERIOUA à Janine GUINANDIE, Christian RAPNOUIL à Didier LOUIS

Excusé(s) représenté(s) :

Excusé(s) :

Jean-François DAURE, André BONICHON, Nadine GUILLET, Redwan LOUHMAI, Gilles VIGIER

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 11 JUILLET 2013

**DELIBERATION
N° 2013.07.140**

AMENAGEMENT DU TERRITOIRE / TRANSPORTS

Rapporteur : **Monsieur GERMANEAU**

**ELECTROMOBILITE : ORIENTATIONS EN MATIERE DE DEVELOPPEMENT DE
L'AUTOPARTAGE ET DES POINTS DE CHARGE POUR VEHICULES ELECTRIQUES**

Territoire pilote en France en matière d'électromobilité, le GrandAngoulême a réfléchi dès 2009 à un plan d'action.

Après la mise à disposition à l'association Loisir Formation Mobilité (LFM) de 4 MIA, le service mobilivolt a été lancé le 3 décembre 2012 sur 5 stations mixtes proposant à la fois des véhicules d'autopartage et des places pour le rechargement de véhicules électriques tiers. Ces stations viennent compléter les prises qui ont été installées par la ville d'Angoulême dans les parkings souterrains Gesta.

L'Etat a inscrit 50 millions d'euros pour soutenir le développement de points de charge pour véhicules électriques. En janvier 2013, un appel à manifestation d'intérêt de l'ADEME pour des projets d'un montant au moins égal à 400 000 € a été lancé. Il s'adresse aux territoires rassemblant plus de 200 000 habitants. La Région Poitou-Charentes se présente ainsi comme l'interlocuteur de l'ADEME pour le compte des collectivités du territoire en déclinant un appel à manifestation d'intérêt régional.

Afin de présenter un dossier et s'assurer de disposer des aides, il est demandé aux collectivités de présenter rapidement leurs projets en matière de déploiement de points de charge sur espace public accessibles à tous.

Selon les retours d'expérimentations (notamment à Strasbourg pendant 4 ans avec un véhicule hybride rechargeable), il est désormais admis que la recharge d'un véhicule électrique se fera majoritairement au lieu de stationnement principal. Par ailleurs, en raison du temps nécessaire, les recharges hors domicile se feront lorsque le véhicule est stationné pour un autre motif (loisirs, achat, démarches administratives...).

Dès lors, les secteurs prioritaires de déploiement sur l'agglomération seraient :

- Les centralités des communes dans une démarche de complémentarité avec les autres modes de déplacements et en lien avec les commerces et services
- Les équipements d'intérêt communautaire (Nautilus, l'Espace Carat, le stade...)
- Les parkings-relais de rabattement vers les transports collectifs
- Les quartiers d'habitat social où on ne peut recharger son véhicule à domicile
- Les zones d'activité économiques.

60 sites ont d'ores et déjà été identifiés dans ces secteurs. Si chacun est équipé d'au moins une borne permettant à 2 véhicules de se recharger, voire deux bornes, ce sont 100 à 200 points de charge pour véhicules électriques qui pourraient être déployés entre 2014 et 2016 et constituer un maillage propre à permettre le développement du véhicule électrique ou hybride rechargeable.

Sont éligibles aux aides, les coûts d'investissement (ingénierie, raccordement, génie civil, fourniture du matériel nécessaire) avec une prise en charge de 50% pour les infrastructures permettant la charge normale et/ou accélérée et 30% pour la charge rapide auxquels s'ajoutent, dans les deux cas, un complément régional de 20% sous forme de subvention ou avance remboursable.

Afin de faire bénéficier de l'expérience acquise par le GrandAngoulême autour du projet mobilivolt et d'assurer l'interopérabilité des systèmes (utilisation d'une carte unique, un seul interlocuteur pour l'utilisateur...), il est proposé de confier la maîtrise d'ouvrage à la communauté d'agglomération et de répartir les investissements nécessaires selon les principes suivants :

Station dédiée à la recharge de véhicules électriques tiers (hors autopartage)

Charge normale et accéléré, tout compris : ingénierie, raccordement simple (branchement), génie civil, fourniture, pose, mise en service, marquage, signalétique...

	Station de 2 places <i>(soit une borne, 2 points de charge, 2 places de stationnement)</i>		Station de 4 places <i>(soit deux bornes, 4 points de charge, 4 places de stationnement)</i>	
	Participation	Coût	Participation	Coût
Part Etat	50%	7 500	50%	10 000
Part Région	20%	3 000	20%	4 000
Part GrandAngoulême*	20%	3 000	20%	4 000
Part commune*	10%	1 500	10%	2 000
<u>Total</u>	100%	15 000	100%	20 000

* Le raccordement ERDF simple est compris. Si la commune souhaite privilégier un emplacement nécessitant une extension de réseau, les coûts supplémentaires sont à sa charge.

Vu l'avis favorable de la commission aménagement du territoire du 12 juin 2013,

Vu l'avis favorable de la commission finances/programmation du 18 juin 2013,

Je vous propose :

D'APPROUVER la réponse à l'appel à manifestation d'intérêt régional sur le « déploiement des infrastructures de recharge pour les véhicules électriques en Poitou-Charentes ».

D'APPROUVER les grands principes d'un schéma de déploiement sur le territoire du GrandAngoulême au niveau des centralités communales, des équipements d'intérêt communautaire, des parkings-relais, des quartiers d'habitat social et des zones d'activité économique et les priorités de déploiement de 2014 à 2016 (tableau en annexe).

D'AUTORISER Monsieur le Président à signer les documents afférents au schéma de déploiement de points de charge du GrandAngoulême.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES,
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

Certifié exécutoire :	
<u>Reçu à la Préfecture de la Charente le :</u> 17 juillet 2013	<u>Affiché le :</u> 17 juillet 2013

ANNEXE :

Année	Localisation	Nombre (stations)	Configurations des stations	Coût unitaire HT	Coût unitaire TTC	Coût TTC	TVA récupérée par voie fiscale	Coût HT (Inscription budgétaire)	Part Etat (subvention)	Part Région	Part issue des communes ou tiers	Coût annuel investissement GrandAngoulême (après subventions /participations)
Existant au 1er janvier 2013	A Angoulême - parkings Gesta Bouillaud, la Gâtine, les Halles, Saint-Martial, - stations mobili'volt "Franquin", "Champ de Mars", "Gare SNCF", "Pôle-Image-Magelis", "Grande Garenne"	9	5 stations voirie mixtes (autopartage et rechargement), 4 parkings ouvrage uniquement rechargement			X	X	X	X	X	X	X
BP 2013	A déterminer (+ Parking Gesta Bouillaud)	2(+1)	2 stations mixtes (+1 station dans un parking Gesta déjà équipé de points de charge)			X	X	X	X	X	X	X
ANNEE 1 (2014)	Les centralités communales (hors Angoulême)	15	stations de 4 places (soit 2 bornes, 4 points de charge, 4 places de stationnement)	20 000	23 920	358 800	58 800	300 000	150 000	60 000	30 000	60 000
ANNEE 2 (2015)	Les équipements communautaires Les parkings-relais	15	stations de 4 places (soit 2 bornes, 4 points de charge, 4 places de stationnement)	20 000	23 920	358 800	58 800	300 000	150 000	60 000	30 000	60 000
ANNEE 3 (2016)	Les quartiers d'habitat social Les zones économiques	25	stations de 2 places (soit 1 borne, 2 points de charge, 2 places de stationnement)	15 000	17 940	448 500	73 500	375 000	187 500	75 000	37 500	75 000
		66 stations		-	-	1 166 100	191 100	975 000	487 500	195 000	97 500	195 000

